

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 février 2011

L'an deux mil onze, le février à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 janvier 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Monsieur Philippe LOURDEL
 Madame Cathy WILLAEY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Christophe dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donne en vertu du C.G.C.T. pouvoir à Monsieur Philippe DROUIN pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 14 décembre 2010

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie personnellement Monsieur Didier VANDEVIVERE pour s'être occupé des plantations au terrain d'évolution, ainsi qu'au cimetière communal.

II. Projet de démolition du site UNEAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des pourparlers sont en cours avec la société UNEAL concernant le projet d'acquisition et de démolition des silos UNEAL. Monsieur GUILLEMANT serait favorable à un échange de terrain pour permettre aux agriculteurs du secteur de poursuivre leur stockage de blé durant la moisson. La surface nécessaire est de 1 hectare.

Monsieur le Maire explique qu'il doit rencontrer Madame VANDENBOSSCHE, représentant les agriculteurs au sein de la société UNEAL pour lui présenter un terrain d'une superficie adaptée située rue de Paris et propriété de la CCRB. Un rendez-vous reste à fixer avec Monsieur le Président de la C.C.R.B. pour fixer les conditions de cet éventuel échange.

III. Aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Comme décidé lors de la précédente réunion de conseil municipal, une réunion de concertation à laquelle ont assisté Messieurs Freddy LEFEBVRE, Julien MAHIEU, Alain CHAUSSOY et Madame Audrey DOSSET a eu lieu avec Monsieur le Docteur HONVOH et Madame Céline DELAMBRE.

Monsieur le Maire rappelle que cette réunion avait pour objet de définir les conditions de réalisation des travaux supplémentaires (isolation phonique et régulation du chauffage) demandés par Monsieur le Docteur HONVOH.

Il a été décidé en accord avec l'ensemble des participants la réalisation de ces aménagements supplémentaires.

Monsieur le Maire présente les devis correspondants :

- ✓ Isolation phonique : 2 872,00 euros HT. Ces travaux comprennent la dépose des dalles plafond, renforcement de l'isolation acoustique, pose d'une nouvelle cloison et d'une porte.
- ✓ Régulation chauffage : 373,00 euros HT. Les travaux concernent la fourniture et pose d'un thermostat d'ambiance pour le cabinet du médecin.

Le conseil municipal donne son autorisation pour la réalisation des travaux susvisés qui seront inscrits au budget primitif 2011.

Monsieur Philippe DROUIN demande qu'un courrier soit envoyé à Monsieur le docteur HONVOH en l'informant de la décision du conseil municipal sur la teneur des travaux prévus et lui précisant que ces travaux entraînent la signature de la charte de fonctionnement de la maison de santé.

Le conseil municipal rejoint cette demande.

Monsieur le Maire termine en informant le conseil que la personne contactée pour effectuer le traçage des zones de stationnement sur le parking déconseille, compte tenu du mauvais état du revêtement, un marquage à la peinture.

IV. Construction de la Cantine-Garderie

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été émis à plusieurs occasions lors des réunions de chantier la possibilité de démolir l'ancien garage de la maison 02 rue de la concorde afin de mettre en valeur le site accueillant la cantine-garderie.

Une large discussion s'installe sur le manque de capacité de rangement pour les employés techniques et le coût supplémentaire que représente cette démolition.

Monsieur Bernard DENNE précise que la commune va récupérer les anciens garages du bureau de poste et que le coût de démolition sera négocié au plus bas.

Le conseil municipal donne son accord de principe sur la démolition du bâtiment.

V. Travaux de mise aux normes de la lagune : contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec le bureau d'étude STRATE concernant les travaux de mise aux normes de la lagune.

Le coût d'ingénierie s'élève à 19 600,00 euros HT pour des travaux estimés à 280 000,00 € HT.

La mission de maîtrise d'oeuvre comprend :

- la réalisation de l'avant-projet en concertation avec la SATESE,
- la mise au point du projet,
- la réalisation du DCE permettant de fournir les pièces techniques et administratives pour consulter les entreprises,
- l'analyse des offres et l'assistance au choix des entreprises,
- la mise au point du marché,
- le suivi des travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition du bureau d'étude STRATE pour un montant HT de 19 600,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre à intervenir.

VI. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre du projet d'aménagement foncier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de modifier le Plan Local d'Urbanisme par le passage d'une zone UE en zone UC.

Monsieur le Maire explique que cette modification de zonage peut être accompagnée d'autres changements qui seront appliqués au règlement spécifique à l'ensemble des zones UC. Par exemple, la hauteur des clôtures (1m20 actuellement dans le règlement) pourrait être amenée à 1m50 (hauteur standard).

Monsieur le Maire propose de demander à la commission « Urbanisme et Travaux » de travailler sur le règlement propre à la zone UC et de soumettre au conseil municipal les modifications éventuelles.

Le conseil municipal rejoint ces différentes propositions.

VII. Approche budgétaire

Une première approche du compte administratif 2010 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent de 134 487,07 euros et en investissement un excédent de 265 895,87 euros.

Concernant la préparation du budget primitif 2011, la commission des finances sera invitée à travailler sur les propositions d'investissement à retenir lors de la présentation du budget 2011.

VIII. Fête communale 2011

Monsieur le Maire présente le programme des festivités proposé par la société DB Pub Animations à l'occasion de la fête communale.

Le coût de prestation s'élève à 3 772,00 euros TTC et a reçu l'aval des membres du comité de gestion.

Le feu d'artifice organisé le dimanche soir a été commandé pour un coût similaire à celui de l'année dernière, soit 1 850,00 euros TTC.

IX. Fourniture et pose du jeu pour l'école maternelle

Après consultation auprès de plusieurs sociétés spécialisées en aménagement urbain Messieurs Bernard DENNE et Alain CHAUSSOY, en charge de ce dossier, présentent à l'assemblée l'offre de la société KOMPAN comprenant la fourniture et pose du jeu et du revêtement d'un sol souple coulé pour un coût de 15 731,37 euros HT.

Monsieur Alain CHAUSSOY explique que la structure retenue est un jeu d'exposition proposée à 8 600,00 euros HT (contre 19 112,00 € HT pour une telle structure neuve). La commune bénéficie d'une réduction de 55 %.

Le conseil municipal retient la proposition de la société KOMPAN et demande l'inscription de cette dépense au budget primitif 2011.

X. Organisation des 22^{ème} Boucles de l'Artois

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Freddy LEFEBVRE en charge de l'organisation du passage de la course cycliste sur la commune d'ACHIET LE GRAND.

Monsieur Freddy LEFEBVRE informe l'assemblée que la course cycliste est prévue le samedi 02 avril 2011.

Pour sécuriser correctement le passage des coureurs, il convient de prévoir 13 signaleurs. Chaque signaleur se verra remettre une charte, ainsi que l'arrêté municipal interdisant le stationnement et le passage des véhicules durant la course. Le rendez-vous est prévu à 14 h 30 0 l'Hôtel de la Gare.

Un lâcher de ballons est prévu par l'office de tourisme de Bapaume.

XI. Passage du domaine privé dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les rues de la Laiterie, Jacques Brel et de la Gare sont des chemins ruraux, classés dans le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire explique que ces voies desservent des habitations et ont toujours été ouvertes à la circulation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de classer ces chemins ruraux désignés ci-dessus qui desservent ces zones urbaines en voie communale.

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par les voies, la présente délibération approuvant le classement en voie communale des chemins ruraux dits rues de la Laiterie, Jacques Brel et de la Gare est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le classement des chemins ruraux en voies communales.

X. Divers

- Vestiaire Football* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune étudie la possibilité d'isoler les vestiaires du stade de football. La commune prendrait en charge les matériaux pour un coût estimatif de 1 500,00 €. Cette proposition sera présentée lors du vote du budget primitif.
- Nettoyage du village* Une classe de 2nde du lycée agricole de Bapaume effectuera, dans le cadre leur cursus scolaire, le nettoyage de la commune le mercredi 30 avril.
Un employé communal et le tracteur seront mis à leur disposition
- Parcours du Cœur* Le parcours du cœur aura lieu le dimanche 03 avril 2011. Monsieur Jean-Pierre PEREZ se propose d'organiser cette manifestation comme les années précédentes.
- Déneigement* Monsieur Freddy LEFEBVRE remercie au nom des habitants de la Laiterie Monsieur Julien MAHIEU pour le déneigement de la rue de la Laiterie.
Monsieur Bernard DENNE demande à ce dernier de se renseigner sur le coût d'achat d'une lame adaptée à la voirie de la commune, ainsi que le coût horaire pour réaliser le déneigement des voies communales.
- Débroussaillage* Monsieur Philippe DROUIN demande que soit fixée, en accord avec la société des chasseurs, les dates de débroussaillage des talus. Deux passages seraient nécessaires.
- Fête du sport* Madame Pascale TARD informe l'assemblée que la commission des sports souhaite organiser une fête du sport les 10 et 11 septembre 2011. Cette date a été retenue afin de promouvoir en début de saison 2011-2012 les activités sportives développées par la commune et les associations.
- Terrain de cross* Monsieur Jean-Pierre PEREZ informe le conseil municipal que plusieurs adolescents demandent la création d'un terrain de « vélo cross ».
Monsieur le Maire se montre favorable à cette demande à la seule condition qu'une association spécifique à cette activité sportive soit créée.
- Week-end en Angleterre* Monsieur Philippe DROUIN informe l'assemblée de son souhait d'organiser un week-end en Angleterre. La date retenue serait les 24 et 25 septembre 2011. Ce week-end sera facturé à prix coûtant.
Monsieur Philippe DROUIN diffusera une information plus complète dès que le programme sera bouclé.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 35.